Insee Première

N° 1734

Janvier 2019





Les créations d'entreprises en 2018

En forte hausse, portées par les immatriculations de micro-entrepreneurs

En 2018, les créations d'entreprises atteignent un nouveau record : 691 000 entreprises ont été créées en France, soit 17 % de plus qu'en 2017. Les immatriculations de micro-entrepreneurs sont particulièrement dynamiques (+ 28 %) comme les créations d'entreprises individuelles classiques (+ 20 %). Les créations de sociétés augmentent beaucoup plus modérément (+ 2 %). Le secteur des transports et de l'entreposage (+ 68 %) contribue le plus à la hausse globale. En particulier, les immatriculations dans les autres activités de poste et de courrier (qui incluent la livraison à domicile) s'envolent, essentiellement sous le régime du micro-entrepreneur.

Tous types d'entreprises confondus, les créations s'accroissent fortement dans la quasi-totalité des régions.

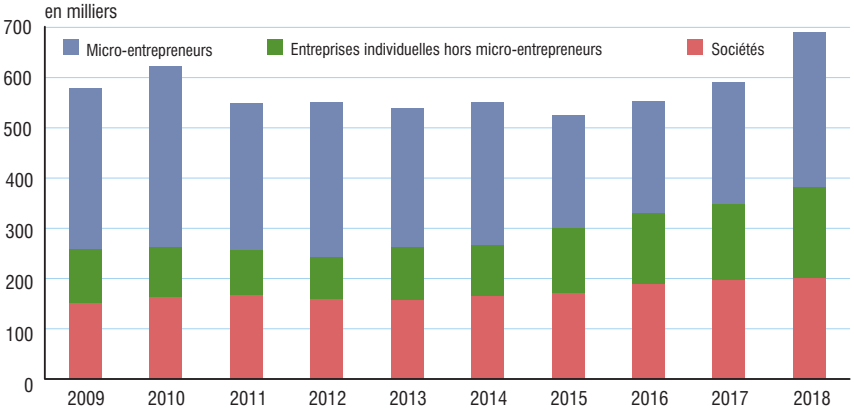
Hors micro-entrepreneurs, seules 6 % des entreprises sont employeuses au moment de leur création. Elles démarrent leur activité avec 2,7 salariés en moyenne.

Les créateurs d'entreprises individuelles ont en moyenne 36 ans en 2018. Quatre créateurs d'entreprises sur dix sont des femmes.

Hugo Gourdon, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

En 2018, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, 691 300 entreprises *(définitions)* ont été créées, soit 100 000 de plus qu'en 2017. Le nombre total de créations d'entreprises *(définitions)* augmente ainsi de 17 % et atteint un nouveau record *(figure 1)*.

1 Évolution du nombre de créations d'entreprises



Lecture : en 2018, le nombre de créations de sociétés s'élève à 201 100.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Cette hausse est principalement due à l'essor des immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur *(définitions)*. Celles-ci s'accroissent de 28 % en 2018, soit 66 500 immatriculations supplémentaires. Ce succès peut s'expliquer par les évolutions législatives entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2018, et notamment le doublement des seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal simplifié de la micro-entreprise. Le nombre de créations d'entreprises classiques *(définitions)* augmente fortement aussi, essentiellement en raison des créations d'entreprises individuelles classiques *(définitions)* : + 20 % en 2018, soit 30 300 créations supplémentaires. Les créations sous forme de société *(définitions)* croissent de façon nettement plus modérée : + 2 % en 2018, soit 3 200 créations supplémentaires. Ainsi, en 2018, la part des micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations augmente

Insee

(45 % après 41 % en 2017), tandis que celle des entreprises individuelles classiques est stable (26 %) et celle des sociétés diminue (29 % après 33 %).

La répartition des sociétés par forme juridique se stabilise

En 2018, comme en 2017, les sociétés par actions simplifiées (SAS ; *définitions*) représentent 61 % des créations de sociétés. Leur part était de 56 % en 2016 et 48 % en 2015 *(figure 2)*. Au sein de cette catégorie juridique, la part des SAS à associé unique ou unipersonnelles reste majoritaire et se stabilise (37 % des sociétés créées en 2018, comme en 2017). La part des sociétés à responsabilité limitée (SARL ; *définitions*) se stabilise également : elles représentent 36 % des sociétés créées en 2018, comme en 2017.

Envol des créations dans les transports et l'entreposage

En 2018, le secteur des transports et de l'entreposage est le premier contributeur à la hausse globale *(figure 3)*. Le nombre de créations y accélère fortement : + 28 600 créations, soit + 68 % en 2018 après + 25 % en 2017. Avec 70 400 nouvelles entreprises en 2018, le secteur représente ainsi 10 % de l'ensemble des créations. Cet envol est essentiellement dû à celui des autres activités de poste et de courrier (incluant la livraison à domicile) : + 25 800 créations, soit + 116 % en 2018 après + 64 % en 2017. Il est majoritairement le fait des immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur (+ 18 600) mais aussi, dans une moindre mesure, des créations d'entreprises individuelles classiques (+ 7 100). Avec 48 000 créations au total en 2018, les autres activités de poste et de courrier représentent ainsi près de sept créations sur dix dans le secteur des transports et de l'entreposage.

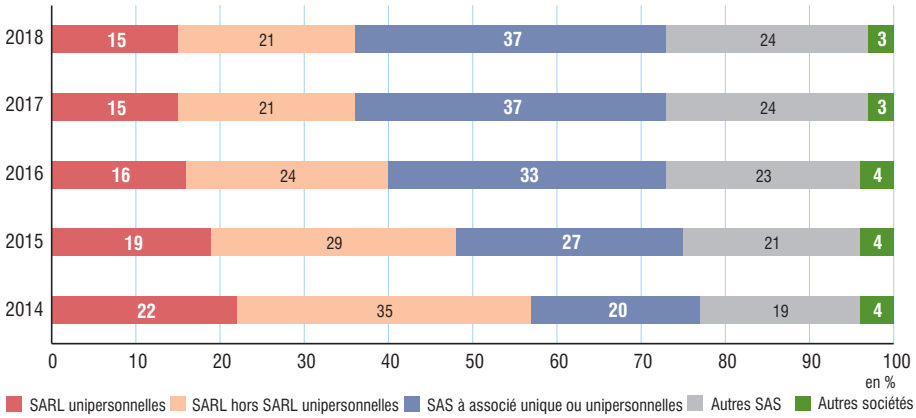
Hausse des créations dans tous les autres secteurs

Les créations d'entreprises augmentent également dans tous les autres secteurs d'activité. Le deuxième secteur contribuant le plus à la hausse globale des créations est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques : + 18 700 créations, soit + 18 %. Les immatriculations de micro-entrepreneurs y augmentent fortement : + 16 500 créations, soit + 27 %. Il s'agit du premier secteur en nombre de créations d'entreprises, avec 121 900 créations, soit 18 % de l'ensemble des créations d'entreprises en 2018. La hausse dans ce secteur est principalement portée par le dynamisme des activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion : + 11 500 créations, soit + 27 % par rapport à 2017, pour atteindre un total de 54 600 créations en 2018.

Le commerce est le troisième secteur contribuant le plus à la hausse globale : + 8 700 créations, soit + 9 %. Cette hausse est notamment portée par la vente à distance sur catalogue général (+ 2 900 créations), essentiellement sous le régime du micro-entrepreneur (+ 2 100 créations), et par les autres intermédiaires du commerce en produits divers (+ 2 700 créations), essentiellement sous forme d'entreprises individuelles classiques (+ 2 100). Avec 107 300 créations en 2018, le commerce est le deuxième secteur en nombre de créations.

Le quatrième secteur contributeur à la hausse globale est celui des autres services aux ménages : + 8 000 créations, soit + 25 %. Dans ce secteur, la hausse concerne principalement les autres services personnels (+ 5 600 créations), essentiellement sous le régime du micro-entrepreneur (+ 4 900 créations).

2 Répartition des sociétés créées par forme juridique



Lecture : en 2018, la part de l'ensemble des SARL unipersonnelles parmi les sociétés créées s'établit à 15 %.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

3 Nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité en 2018 et évolutions depuis 2016

Secteur d'activité*	Nombre de créations en 2018 (en milliers)				Évolution 2018/2017 (en %)				Évolution 2017/2016 (en %)
	Ensemble	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble
Industrie	**28,5**	8,8	12,0	7,8	**13,8**	– 0,8	26,7	14,8	**2,1**
Construction	**67,3**	27,6	25,7	13,9	**10,4**	– 0,7	26,5	8,8	**– 1,0**
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	**107,3**	36,5	40,2	30,6	**8,8**	– 1,1	10,1	21,4	**1,6**
Transports et entreposage	**70,4**	10,4	16,8	43,2	**68,1**	6,7	104,9	80,5	**24,7**
Hébergement et restauration	**33,8**	17,4	8,7	7,8	**8,8**	0,0	15,6	25,3	**0,9**
Information et communication	**34,8**	12,4	2,0	20,3	**16,5**	3,6	10,3	26,9	**8,1**
Activités financières et d'assurance	**17,4**	13,4	1,5	2,5	**4,7**	– 0,1	24,6	25,1	**4,6**
Activités immobilières	**26,5**	14,0	8,0	4,5	**19,1**	10,2	27,8	37,1	**18,1**
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	**121,9**	30,8	13,2	78,0	**18,1**	2,4	13,1	26,8	**14,0**
Activités de services administratifs et de soutien	**42,7**	13,3	13,4	16,0	**16,7**	4,1	27,1	20,5	**6,3**
Enseignement	**33,3**	3,4	1,7	28,1	**13,7**	– 7,6	5,1	17,6	**6,7**
Santé humaine et action sociale	**44,0**	3,4	24,2	16,4	**2,0**	6,4	– 0,5	4,9	**2,8**
Arts, spectacles et activités récréatives	**22,8**	3,3	2,8	16,6	**12,7**	4,2	7,3	15,5	**5,6**
Autres services aux ménages	**40,4**	6,4	11,7	22,4	**24,8**	3,2	22,6	34,1	**6,3**
Ensemble	**691,3**	**201,1**	**181,9**	**308,3**	**16,9**	**1,6**	**20,0**	**27,5**	**6,7**

* Niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2 (sauf pour l'industrie qui est en A10).
Lecture : en 2018, le nombre de créations d'entreprises dans l'industrie s'élève à 28,5 milliers. Il augmente de 13,8 % par rapport à 2017.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Les créations d'entreprises augmentent dans la quasi-totalité des régions

En 2018, le nombre de créations d'entreprises s'accroît fortement dans toutes les régions, excepté à Mayotte *(figure 4)*. L'Île-de-France contribue pour plus du tiers à l'augmentation globale (+ 33 500 créations, soit une hausse de 19 % par rapport à 2017). Dans cette région, la hausse est due principalement à l'essor des créations dans les transports et l'entreposage (+ 11 500), essentiellement dans les autres services de poste et de courrier (+ 9 900 créations, dont 8 000 de micro-entrepreneurs). Elle s'explique aussi, dans une moindre mesure, par les créations dans les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 6 100 créations, dont + 5 600 de micro-entrepreneurs). Ainsi, en 2018, 51 % des créations d'entreprises des transports et de l'entreposage et 44 % des créations des activités spécialisées, scientifiques et techniques ont lieu en Île-de-France. C'est aussi la région métropolitaine où les créations sont le plus souvent sous le régime du micro-entrepreneur (53 % contre 41 % en province).

Hors Île-de-France, les hausses les plus fortes sont en Guyane (+ 35 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Normandie (+ 19 %).

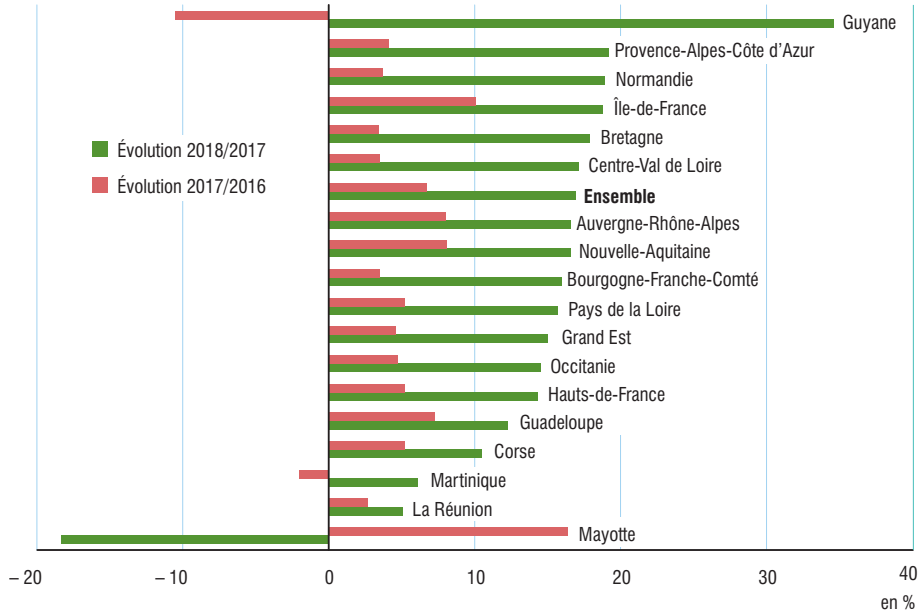
6 % des entreprises classiques sont employeuses au moment de leur création

En 2018, seules 3 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création *(figure 5)*, contre 4 % en 2017. En excluant les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses à la création passe à 6 %, en légère baisse par rapport à 2017 (7 %).

Hors micro-entrepreneurs, les nouvelles entreprises sont le plus souvent employeuses dans l'hébergement et la restauration (15 %), la construction (9 %) et les autres services aux ménages (7 %). À l'opposé, cette proportion est la plus faible dans les activités immobilières (2 %) ainsi que dans les activités financières et d'assurance (3 %).

Les entreprises employeuses au moment de leur création en 2018 démarrent leur activité avec 2,7 salariés en moyenne (contre 2,6 en 2017). Parmi celles-ci, l'effectif salarié moyen à la création est le plus élevé dans l'industrie (3,8) et le plus bas dans les activités immobilières (1,9).

4 Évolution du nombre de créations d'entreprises par région en 2017 et 2018



Lecture : en 2018, le nombre de créations d'entreprises augmente de 18,8 % en Île-de-France.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Des créateurs d'entreprises individuelles toujours aussi jeunes

En 2018, les créateurs d'entreprises individuelles *(définitions)* ont en moyenne 36 ans, comme en 2017. La part des moins de 30 ans augmente légèrement : elle est de 38 % en 2018, contre 37 % en 2017. Elle atteint 50 % dans les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Elle est plus élevée chez les micro-entrepreneurs (43 %) que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques (31 %).

Tous types d'entreprises individuelles confondus, le secteur des transports et de l'entreposage reste celui où les créateurs sont les plus jeunes (28 ans en moyenne). Dans l'information et la communication, les créateurs sont également assez jeunes (32 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans l'industrie (40 ans en moyenne), les activités immobilières, la construction et les activités de services administratifs et de soutien (39 ans en moyenne).

5 Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés par secteur d'activité en 2018

Secteur d'activité*	Créations avec salarié(s) (en %)		Nombre moyen de salariés (si au moins un salarié)
	Parmi l'ensemble des créations	Parmi les créations hors micro-entrepreneurs	
Industrie	4,7	6,4	3,8
Construction	7,0	8,8	3,1
Commerce	3,9	5,3	2,4
Transports et entreposage	1,6	4,0	3,0
Hébergement et restauration	11,3	14,6	2,8
Information et communication	1,6	3,8	2,3
Activités financières et d'assurance	2,4	2,8	2,9
Activités immobilières	1,3	1,6	1,9
Soutien aux entreprises	1,9	3,9	2,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	1,5	5,0	2,5
Autres services aux ménages	2,9	6,8	2,0
Ensemble	**3,2**	**5,7**	**2,7**

* Niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2.
Lecture : en 2018, 4,7 % des créations d'entreprises dans l'industrie se font avec au moins un salarié. Dans ce cas, le nombre moyen de salariés est de 3,8.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Quatre créateurs d'entreprises individuelles sur dix sont des femmes

En 2018, les femmes ont créé 39 % des entreprises individuelles. Cette proportion est quasi stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000). Elle est quasiment identique pour les créations d'entreprises individuelles classiques et pour les immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur. Comme les années précédentes, la part des hommes est la plus élevée dans la construction (98 %), les transports et l'entreposage (94 %) ainsi que l'information et la communication (77 %). À l'opposé, les femmes sont majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (75 %), les autres services aux ménages (70 %), l'industrie (52 %) et l'enseignement (50 %). ■

Sources

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements** (issu de Sirene) géré par l'Insee.

L'étude porte sur les créations d'entreprises de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières. La décomposition en secteurs d'activité s'appuie, pour l'essentiel, sur les niveaux d'agrégation A10 ou A21 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Certains postes ont été renommés ; par exemple, le libellé du poste « autres activités de services » est remplacé par « autres services aux ménages », plus explicite. Certaines statistiques sont données au niveau le plus fin de la nomenclature.

Définitions

Sont désignées par **entreprises**, dans cette publication, les unités légales productives marchandes inscrites au répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene). Cela ne correspond pas au concept d'entreprise, acteur économique introduit par la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisé par le décret n° 2008-1354 lorsque l'unité créée est une filiale d'un groupe.

Les **entreprises individuelles** sont les entreprises dont la personnalité morale n'est pas différente de la personnalité physique.

Les **entreprises classiques** désignent les entreprises hors micro-entrepreneurs.

Les **entreprises individuelles classiques** désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Les **créations d'entreprises** correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, qui **enregistrent un début d'activité** relevant de l'un des cas suivants :

– création de nouveaux moyens de production ;

– cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;

– cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;

– reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité d'activité et de localisation entre la situation du cédant et celle du repreneur.

Cette définition s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen, à part pour les **micro-entrepreneurs**. Pour eux, on ne sait pas s'il y aura ou non un début d'activité. On comptabilise donc des **demandes d'immatriculation** dans le répertoire Sirene ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, seront invalidées par l'Acoss : les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être micro-entrepreneurs. Ces radiations seront prises en compte ultérieurement dans la démographie d'entreprises dite « structurelle ».

Le régime du **micro-entrepreneur**, appelé de l'**auto-entrepreneur** avant le 19 décembre 2014, a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009. Pour les entrepreneurs individuels qui en font la demande, les formalités de création d'entreprises sont allégées ; en outre, le mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu est simplifié. L'entrepreneur bénéficie ainsi :

– du régime fiscal de la micro-entreprise ;

– du régime micro-social ;

– d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;

– d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Depuis le 1er janvier 2016, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social. Depuis le 1er janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

– 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;

– 70 000 euros pour une activité de services.

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Une **société** est une entité dotée d'une personnalité morale.

Une **société par actions simplifiée (SAS)** groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA). Elle peut être unipersonnelle, on parle alors de **société par actions simplifiée à associé unique (Sasu)**.

Une **société à responsabilité limitée (SARL)** groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices...) sont proportionnels à la part du capital détenue. Une **SARL unipersonnelle** (ou EURL) est une SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

Bibliographie

- Bonnetête F. et Bignon N., « Les créations d'entreprises en 2017 : au plus haut niveau depuis 2010 », *Insee Première* n° 1685, janvier 2018.
- Richet D., Bignon N., « Les créateurs d'entreprises : la frontière entre salariat et entreprenariat s'atténue », *Insee Première* n° 1701, juin 2018.
- Richet D., Thomas S., « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : cinq ans après, moins d'un quart sont encore actifs », *Insee Première* n° 1666, septembre 2017.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP191734
ISSN 0997 - 3192 (papier) /
ISSN 0997 - 6252 (web)

© Insee 2019

- ***Insee Première*** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) : https://www.insee.fr/fr/information/1405555

Pour vous abonner à ***Insee Première*** et le recevoir par courrier : https://www.insee.fr/fr/information/2537715

Insee
Mesurer pour comprendre